

Actualités de la Fédération

Lancement du « réseau eau » de FNE LR

Edito du Président

La Loi pour la "reconquête" de la biodiversité entérine un système de compensation par l'offre. S'il promet de faciliter la vie des aménageurs, nous sommes nombreux à douter de sa capacité à mieux protéger la nature face à des agressions croissantes.

Lors de la table-ronde sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser que nous avons organisée le 16 novembre à Sète, nous avons pu constater qu'au sein de nos associations les opinions vont d'un rejet radical de la compensation vue comme un droit-à-détruire, à une volonté de l'accompagner en lui injectant une éthique associative. Malgré ces divergences, des consensus apparaissent parmi lesquels la nécessité de remettre au premier plan la question de l'évitement (et donc, la question de l'opportunité des projets, jamais vraiment traitée), ainsi que le besoin d'une surveillance accrue de la mise en oeuvre et des résultats de la compensation passée. Nous allons devoir agir en ce sens dans un contexte politique très mouvant.

En particulier, nous devons veiller à ce que la future Agence Régionale pour la Biodiversité puisse être le siège de tels débats et permette d'apporter une éthique régionale qui soit plus exigeante.

Simon POPY



Suite à la journée d'échanges et d'information du 8 décembre du réseau eau, FNE LR crée un lieu de discussion ouvert aux membres d'association et personnes qualifiées qui agissent concrètement en vue de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques en Languedoc-Roussillon. L'objectif est de permettre aux membres du réseau de transmettre des informations et de débattre de sujets particulièrement importants et sensibles dans nos territoires méditerranéens.

Ce réseau est ouvert, si vous souhaitez y participer merci d'adresser votre demande à coordination.fnelr@gmail.com

Faire respecter le droit de l'environnement

Chalutage dans la zone des trois milles

Le 25 octobre 2016, le Tribunal correctionnel de Narbonne a condamné M. Pascal Perez capitaine du chalutier « Edouard Francois » à 3 400 euros d'amende pour avoir commis plusieurs infractions au droit de la pêche maritime dans la zone située à moins de 3 milles nautiques de la côte. Le préjudice de FNE, partie civile, sera examiné le 14 mars 2017. Par ailleurs, en 2017, M. Pascal Perez est de nouveau cité à comparaître pour avoir pêché à l'intérieur de la bande des 3 milles nautiques. L'interdiction du chalutage près de la côte permet d'assurer la protection du milieu marin en proscrivant une pêche non sélective et en évitant le « labourage » par les chaluts des zones sensibles pour la reproduction et le nourrissage des poissons. Elle a aussi pour effet de permettre les activités de pêche dite « de petit métier » en limitant le risque d'arrachage des filets fixes. Là encore FNE se constituera partie civile.

Non respect des zones de non traitement (ZNT) aux pesticides, des relaxes pédagogiques ?

Aux mois d'octobre et de novembre, deux viticulteurs gardois ont été poursuivis pour avoir pulvérisé des herbicides à moins de 5 mètres des berges d'un cours d'eau. Après examen du dossier et, compte tenu de l'annulation par le Conseil d'État d'un arrêté ministériel sur la base duquel les poursuites étaient fondées, le Tribunal correctionnel a relaxé les prévenus. FNE, partie civile à l'audience, a rappelé l'importance de la pollution aux pesticides des captages d'eau potable situés à proximité. L'évolution des pratiques en matière d'usage des produits phytopharmaceutiques est un enjeu majeur dans plusieurs bassins versants du Languedoc-Roussillon. FNE reste particulièrement attentive à cette problématique.

L'impossible réforme du code minier ?

Le Député Chanteguet a déposé une proposition de loi en vue de la réforme du Code minier.

Notre fédération qui suit particulièrement ce dossier depuis sa participation à la « commission Tuot », a été auditionnée à l'Assemblée Nationale au début du mois de décembre.

Cette proposition de loi - qui ne répond pas à nos attentes sur la suppression du « droit de suite », la réforme de « l'après-mine » ou la transparence des activités minières ne devrait pas aboutir avant la fin de législature.

Alors que plusieurs candidats à l'élection présidentielle se déclarent favorables à la relance de l'activité minière, il est nécessaire de réaffirmer la nécessité d'une réforme en profondeur du Code minier avant l'autorisation de tous nouveaux projets miniers.



Les décisions sont disponibles sur demande

ACTUS MIDI-PY

Depuis deux ans [FNE Midi-Pyrénées](#) organise le [Prix Pourri'zer](#) de l'environnement, qui vise à illustrer et à dénoncer de manière humoristique les atteintes faites à l'environnement par certains acteurs publics et privés de l'ex-région Midi-Pyrénées.

Une bonne occasion de dévoiler l'écart entre les discours et la réalité. [Connaître les faits reprochés - Voter](#)

Dates à retenir

17/12 - Conseil d'Administration commun :

Les fédérations Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon organisent un Conseil d'Administration commun à Narbonne pour réfléchir ensemble à leur rassemblement.

Depuis le 16/11 - Trashed, un documentaire bouleversant sur nos déchets :

France Nature Environnement, partenaire officiel de [Trashed](#), vous donne rendez-vous dans les salles de cinéma pour le découvrir.



Nous rejoindre

[Site web](#)

[Facebook](#)

[Contact](#)

S'inscrire à la lettre d'info

ECHO 66 - FRENE 66 soutient Le collectif du développement du ferroviaire dans les Pyrénées-Orientales.

[Un collectif](#) s'est constitué autour des associations d'usagers et des syndicats cheminots des Pyrénées-Orientales. La FRENE 66 y a pris sa place car le territoire catalan subit de plein fouet la politique de restriction ferroviaire uniquement axée en faveur du TGV : il n'est plus possible, après 19 h, de revenir de Toulouse, devenue capitale régionale. Les correspondances à Port-Bou des TER ne sont pas assurées avec les trains régionaux de la Catalogne. Après la vente de la plupart des gares du Train Jaune, depuis Villefranche-de-Conflent jusqu'à Latour-de-Carol, la gare de Port-Vendres vient d'être fermée. Au moment où la région Occitanie conclut les Etats Généraux du Rail, le Ministre des Transports annonce la suppression du train de nuit Paris - Port-Bou pour cause de déficit. [Plus d'infos.](#)

ECHO 11- ECCLA : Traitement des déchets d'AREVA

L'usine de traitement d'uranium d'AREVA à Narbonne génère une quantité de déchets liquides lourdement chargés en produits toxiques qui sont déposés dans des bassins de décantation. Pour traiter ces déchets, [AREVA](#) propose une procédure de traitement lourde et présentant des risques de pollution atmosphérique. Nous demandons qu'une [tierce expertise](#) soit effectuée afin de recenser alternatives, les évaluer et les comparer.

[Pour en savoir plus](#)

ECHOs 34:

- **LPO 34 :** Découvrez [le film](#) de Félix Bazinet et Ariane Lamarsaude réalisé dans le cadre du Plan National d'Action en faveur du [Faucon crécerellette](#).

- **L'association SOS-Lez-Environnement :** Oxylane : le pot de terre contre le pot de fer.

L'association SOS-Lez-Environnement qui conteste le projet de centre commercial Oxylane à St Clément de Rivière a été condamnée en juillet par la Cour d'Administrative d'Appel de Marseille – contre l'avis du rapporteur public – à 4 500€ de dommages et intérêts au profit des trois enseignes dont elle conteste l'autorisation d'exploitation commerciale. Pour poursuivre les actions judiciaires encore en cours et en engager de nouvelles, l'association fait un appel aux dons. Contre le développement délirant des grandes surfaces, pour protéger nos meilleures terres agricoles et votre cadre de vie, soutenez-les ! [Voir la vidéo de la manifestation](#) « Des Terres pas d'Hypers »

ECHO 48 - ALEPE : Le Milan royal, un rapace protégé mais attaqué.

Chaque année les bénévoles de [l'ALEPE 48](#) retrouvent des rapaces tués. Ceux qui ont pu être analysés ont montré des empoisonnements par des produits interdits (strychnine, chloralose, carbofuran...). Dernière en date, le 11 novembre un Milan royal a été retrouvé blessé sur la commune de Saint-Léger-de-Peyre. Une radiographie a révélé la présence de 5 plombs de chasse. Une plainte est déposée auprès des services de l'État contre cet acte de destruction inepte. Les rapaces ont, aujourd'hui encore, besoin de tous nos efforts de protection.

Actualité Nationale

Action Citoyenne "loin des pesticides"

France Nature Environnement a mobilisé [tout son réseau national](#) afin de faire pression dans le cadre de l'action [#LoinDesPesticides](#), en invitant à envoyer un courrier type directement aux ministres concernés. En parallèle, une note a été envoyée par FNE au ministère exposant sa position nationale sur les propositions d'amendements pour le futur arrêté ministériel "pesticides".

Concernant la région Occitanie, le Préfet a été interrogé par plusieurs associations et collectifs sur l'épandage de produits phytosanitaires, suite à l'abrogation de l'arrêté de 2006 par le Conseil d'État, donnant raison à une association d'utilisateurs. Il annonce qu'un arrêté sera pris à titre conservatoire avec "des propositions d'évolution concernant l'utilisation de ces produits".

Appel à don interfédéral « risque inondations »

[FNE LR](#) a participé à une première expérimentation interfédérale d'appel à dons avec FNE et FNE Midi Pyrénées, pour soutenir les actions de nos fédérations sur la thématique du risque inondations.

Cette opération a duré un mois. [Voir l'appel](#)



France Nature Environnement Languedoc-Roussillon, Association loi 1901, Siège social : 170 avenue de Bordeaux 11100 NARBONNE, n°SIRET : 800 138 877 00017, Directeur de la publication : Simon Popy – fne.languedocroussillon@gmail.com

Les informations personnelles font l'objet d'un traitement informatique et vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à "fne.languedocroussillon@gmail.com," ou écrivez-nous l'adresse susvisée. vous désinscrivez de [cette liste de diffusion uniquement](#) : cliquez ici <http://www.fne-languedoc-roussillon.fr/>